

Philippe Cendron

Châteauneuf-Val-de-Bargis

- en 1685 -



Le bourg

Cahiers du val de Bargis (2023)

Châteauneuf en 1685

Nous sommes le mercredi 5 septembre 1685, au petit matin. S'enfonçant dans l'épaisse forêt, un carrosse s'éloigne de la chartreuse de Bellary, en direction du bourg de Châteauneuf-Val-de-Bargis.

Avant de mettre pied à terre, l'évêque d'Auxerre - car il s'agit de lui - revêt ses effets sacerdotaux : rochet et camail (aube blanche et pèlerine rouge). Le petit groupe, composé de l'évêque, André Colbert¹, d'un aumônier et du greffier de l'évêché, se dirige alors vers l'église, située à son emplacement actuel. C'est là que les attend Pierre Robeau, curé du lieu, la cinquantaine avancée. Une partie de la population est rassemblée autour de l'édifice. Une courte cérémonie protocolaire s'ensuit. Les deux hommes s'observent du coin de l'oeil. Le curé Robeau a-t-il bien mesuré l'importance et les conséquences éventuelles de cette visite ? Est-il seulement en état de le faire ? En tout cas, comme on le verra plus loin, il ne paraît avoir pris aucune disposition particulière.



André Colbert

*
**

¹ André Colbert (~ 1648-1704) est l'évêque d'Auxerre de 1676 à sa mort. L'évêché englobe alors une partie du Nivernais, autour de Varzy.

Cette étude est une tentative de reconstitution de la vie d'une petite paroisse nivernaise un siècle avant la Révolution. Elle n'a pas d'autre ambition. Il n'est cependant pas inutile, au contraire, de rappeler le contexte politico-religieux français de l'époque. En 1685, la France vit sous le régime de la monarchie absolue. La question religieuse est au centre des préoccupations du roi Louis XIV. En octobre 1685, il procède à la révocation de l'édit de Nantes - lequel reconnaissait aux protestants la liberté de conscience. L'Église, quant à elle, est engagée depuis déjà longtemps dans une stratégie de rénovation interne et de reconquête. Comme toujours, la grande et la petite histoire vont se rejoindre puisque ce contexte bien particulier va faire sentir ses effets jusqu'à Châteauneuf.

**

À l'époque, Châteauneuf compte douze cents ou treize cents habitants, c'est-à-dire deux à trois fois plus qu'aujourd'hui. Ces chiffres, avancés par son curé, vont assez nettement au-delà de ceux d'un dénombrement de 1686², lequel indique 162 feux (un « feu » est une unité familiale élargie qui peut compter de 5 à 6 personnes). Les mêmes sources permettent d'évaluer la population des villages environnants : 250 habitants à Nannay, 300 à Chasnay, 500 à Vielmanay, 700 à Colméry.

À quoi le bourg de Châteauneuf peut-il alors ressembler ? En tout cas pas à ce qu'il est aujourd'hui ! Sa partie haute n'existe pas. Elle ne surgira que bien plus tard, dans le bouleversement engendré par la construction de la RN 151. C'est l'actuel bas du bourg, rassemblé autour de la source de la Sillandre, qui constitue le centre du village. Au-delà de l'église - qui sera reconstruite en 1824 -, on ne trouve que des champs et, ici ou là, quelques constructions isolées. Les

² Philippe Canu, *Paroisses et communes de France - Nièvre*, CNRS, 1979.

bâtiments du domaine du Bazin, très ancienne métairie³ située en face de l'église et aujourd'hui disparue, marquent sans doute pour le voyageur l'entrée du bourg. À l'époque, Châteauneuf, malgré sa petite taille, doit exercer une attraction certaine sur les villageois des environs. On imagine que ceux-ci s'y rendent régulièrement, attirés par ses marchés et le savoir-faire de ses maîtres artisans.



Famille de paysans dans un intérieur (1642)

Louis ou Antoine Le Nain

Si nombreux soient-ils, les habitants de Châteauneuf mènent, pour la plupart, une vie dont il ne reste aujourd'hui pas grand-chose, sinon rien. Le nom d'un champ, parfois, renvoie à ceux qui se sont efforcés, autrefois, de le « faire valloir »⁴. Les actes notariés permettent d'identifier quelques individus - à la condition que ces actes aient été conservés (les plus anciens, à Châteauneuf,

³ « 1220 - Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, donne aux chartreux une vigne et une métairie à Châteauneuf. Cette métairie forma le domaine du Bazin. » (Lucien Charrault, *Histoire de Châteauneuf-Val-de-Bargis*, Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, 1908 (réédition Res Universis, 1992), p. 105).

⁴ Quelques exemples : le champ Meunier, l'essert au Vieux, le pré Chailloux...

datent de 1739 et proviennent des archives du notaire Bonnet). Mais, bien souvent, la seule trace de leur existence se trouve dans le registre paroissial, tenu par le curé. L'une des attributions de ce dernier consiste en effet à enregistrer les baptêmes, mariages et sépultures survenant dans sa paroisse. Il arrive fréquemment que ce registre soit difficilement exploitable, soit qu'il ait subi les outrages du temps, soit qu'il soit recouvert de griffonnages incompréhensibles. Le curé Robeau, s'il n'a apparemment rien fait pour passer à la postérité, mérite, au moins sur ce plan, un satisfecit : il maîtrise suffisamment la langue pour qu'on puisse, trois cents ans plus tard, le déchiffrer sans difficulté ; d'une façon générale, il en respecte l'orthographe et la calligraphie. Malheureusement, il se montre, dans son activité de greffier, peu prolixe et omet bien souvent de précieux renseignements, faisant rarement état, par exemple, du métier et du hameau d'origine de ses paroissiens. Sans grand risque d'erreur, on peut tout de même avancer, en se fondant sur l'étude des villages environnants, que les manoeuvres constituent le contingent le plus important. Un texte de Vauban⁵, daté de 1707, décrit dans le détail les conditions de vie de ces humbles parmi les humbles. Sans spécialisation particulière, ils louent leurs bras pour effectuer toutes sortes de travaux, généralement les plus rudes, les plus ingrats. On les paie à la journée ou à la tâche (et pas forcément en monnaie sonnante et trébuchante). Leurs revenus sont évidemment médiocres et ils sont fréquemment endettés. Leur vie, leur survie même, dépend des travaux qu'on veut bien leur confier. Divers facteurs font sentir leurs effets, de façon parfois dramatique : la saison, le climat, l'âge, l'état de santé. Les accidents de la vie ont vite fait de les réduire à la misère, donc à la mendicité, à l'errance et à la faim (il arrive qu'un défunt soit qualifié par le curé de « pauvre mendiant » ou de « pauvre passant »). Les registres paroissiaux font parfois état de scènes dignes d'un film d'horreur. On peut citer, par exemple, ce témoignage d'un curé morvandiau à propos du

⁵ Vauban, *Projet d'une dixme royale*, 1707.

« grand hyver » de 1709 : « On ne peut nombrer les pauvres qui moururent de nécessité. On les vit paître dans les champs et dans les prés comme de pauvres bêtes pendant trois mois entiers, mais perdant peu à peu leurs forces ils moururent presque tous le long des chemins. »⁶ À Châteauneuf, le curé enregistre, cette même année 1709, 1 mariage, 33 baptêmes et... 91 décès !



Le Forge (vers 1640)
Louis ou Antoine Le Nain

Un cran au-dessus de la petite foule des manœuvres, on rencontre toute une population dont les activités sont mieux définies, plus régulières et souvent plus

⁶ Fabrice et Yveline Cario, *Saint-Honoré-les-Bains, la « perle du Morvan »*, Éditions La Licorne, Nevers, 1984.

rémunératrices : métayers, laboureurs, vigneron, jardiniers, meuniers, huiliers, charbonniers, forgerons, maréchaux, charrons, charpentiers, menuisiers, maçons, couvreurs, tailleurs, drapiers, cordonniers... À Chaume, la forge emploie une main-d'œuvre spécialisée : marteleurs, fondeurs, affineurs... Le bourg regroupe la plus grande partie des notables (et leurs domestiques) : gentilshommes, marchands, chirurgiens, notaires, autorités locales (procureur fiscal, substitut, greffier, lieutenant), ainsi que les quelques artisans spécialisés que mentionne le curé Robeau : chapelier, chaudronnier, coutelier, sellier... sans oublier, évidemment, les cabaretiers ! Y a-t-il à cette époque un « hostelier » ? Il semble bien que oui ; en tout cas, vingt ans plus tôt, c'est bien en la maison d'un hôtelier, un certain « sieur de La Jeunesse » (c'est son nom), que le notaire royal établi à Chasnay vient rédiger ses actes⁷.

Autour du bourg, dans les différents hameaux qui composent Châteauneuf, on cultive tous les grains (gros et petits : blé, seigle, méteil, orge, avoine), la vigne, les arbres fruitiers, les légumes, le chanvre... Cette dernière plante - dont le « ferrandier » (le peigneur de chanvre) démêle la filasse, laquelle sert à la confection des draps et des vêtements - suscite une forte activité, notamment féminine, et constitue un revenu non négligeable. Concernant les bestiaux, le curé Robeau mentionne la dîme⁸ perçue sur les agneaux mais ne dit rien des porcs - sur lesquels il percevait également, au moins en théorie, un impôt.

Un acte de vente daté de 1669⁹ concernant une « maison » sise à Saint-Malo-en-Donzinois, paroisse voisine, permet de se représenter les conditions dans lesquelles vivent un manœuvre et sa famille, qui ne sont cependant manifestement pas les plus démunis. Cette famille se prépare en effet à

⁷ Arch. dép. Nièvre, 3^E4 40.

⁸ Impôt sur les récoltes de fraction variable, le seizième en Nivernais semble-t-il, perçu par le clergé.

⁹ Arch. dép. Nièvre, 3^E8 137.

s'installer dans une maison qui se compose d'une chambre, un « chauffoir » (pièce à vivre, chauffée), une grange, une étable, une chènevière (champ où croît le chanvre), un verger, un jardin, diverses « aisances, appartenances et dépendances », quelques terres, labourables ou non. La mention de l'étable est évidemment évocatrice. Pour autant, il serait hasardeux d'en conclure que les nouveaux venus possèdent une vache, et encore moins plusieurs.

Le compte-rendu écrit que nous laisse l'évêque d'Auxerre de sa visite est un document exceptionnel, ne serait-ce que parce qu'il n'a pas d'équivalent. À celui qui s'efforce de reconstituer cette lointaine époque, il offre un témoignage inespéré. À trois siècles et davantage de distance, il rend possible une esquisse des rapports sociaux prévalant alors à Châteauneuf. En dehors de ce témoignage, il n'existe que le registre paroissial, dont les mentions, souvent sommaires - comme on l'a vu plus haut -, ne permettent évidemment pas de se représenter les individus, et encore moins de se faire une idée de leurs rapports. Bien sûr, le compte-rendu laissé par l'évêque est à usage interne et son caractère technique peut s'avérer rebutant. Pour autant, il ne se réduit pas à une froide énumération ou à un simple relevé administratif. Ce sont des personnages bien vivants, et pour certains hauts en couleur, qui se trouvent saisis comme sous le flash du photographe par la grâce d'une formule ou d'une observation. Témoigner de son temps n'entre sans doute pas dans les attributions d'André Colbert. Pourtant, il y réussit assez bien. La raison de sa présence à Châteauneuf, en ce 5 septembre 1685, est directement liée à l'exercice de ses fonctions. Il y effectue une visite pastorale, c'est-à-dire une tournée d'inspection. Dans l'hypothèse, peu vraisemblable, où il ne s'en douterait pas, il va trouver l'occasion d'y exercer l'autorité que son titre lui confère.

C'est évidemment une entreprise délicate que d'essayer de se faire une idée de l'état moral et religieux des habitants de la paroisse de Châteauneuf à cette

époque. On ne peut s'appuyer, pour y parvenir, que sur un témoignage - et c'est celui du curé. Or celui-ci est trop impliqué pour être tout à fait objectif. Son jugement est doublement altéré - peut-être même triplement, si l'on se fie à la rumeur publique... -, altéré, donc, par l'évaluation qu'il subit de la part de l'évêque, d'une part, et par la relation compliquée qu'il entretient avec ses paroissiens d'autre part. Mû par la défense de son intérêt personnel, il peut évidemment céder à la tentation d'enjoliver les choses ou, au contraire, de les noircir, bref : à la tentation de travestir la réalité. C'est la raison pour laquelle il faut prendre son témoignage avec précaution. Mais il existe tout de même quelques constantes, attestées par tous les curés des environs. On en retire le sentiment que le petit peuple paysan, sans véritablement se rebeller, se montre souvent rétif aux obligations que tente de lui imposer l'Église. Mais cette résistance n'a pas de caractère violent, et encore moins idéologique - si l'on peut utiliser ici ce terme. Elle se manifeste par une certaine inertie, une tendance à traîner des pieds, voire à freiner des quatre fers. L'Église impose, le paysan dispose. Comment ne pas sourire lorsqu'on lit que certains paroissiens vont à la messe à tour de rôle, une fois tous les quinze jours ? ou que d'autres, à l'heure de l'office divin, préfèrent aller « se pourmener ailleurs », probablement en direction du cabaret ? S'il n'est pas toujours assidu au prône, le paysan prête en revanche volontiers l'oreille aux « paroles superstitieuses » et n'hésite pas à y recourir, à l'occasion, pour guérir les maux de gorge, les brûlures, les entorses ou même pour nuire à son voisin (en « escrement » l'eau et le fumier qui sont proches de sa maison, on fait tarir le lait de ses vaches). Il lui arrive également de voler des glands dans les bois du seigneur ou de s'attarder au cabaret, à la grande réprobation de l'évêque. Mais, encore une fois, le paysan ne paraît pas remettre véritablement en cause l'ordre établi et, au final, il se plie de plus ou moins bonne grâce aux exigences de l'autorité religieuse. Il est vrai que celle-ci, en échange, lui assure, ou prétend lui assurer, sa protection face aux malheurs qui ne manquent pas de l'accabler : les intempéries, la faim, la misère, la

maladie, la mort. Dans sa détresse et dans son impuissance, le paysan ne peut pas rester insensible à cette promesse de secours. Ce qui suscite sa colère, comme à Châteauneuf, c'est que celui auquel il doit obéissance et qui prétend régenter son existence s'affranchisse, pour ce qui le concerne, de toute espèce d'obligation morale. On le comprend aisément, et ce d'autant mieux que le curé est à la charge des habitants, ainsi que l'entretien du patrimoine curial. Sur ce dernier point, il arrive que la justice soit amenée, en cas de conflit, à trancher : on peut mentionner, par exemple, cette sentence rendue à Donzy obligeant les habitants de Menestreau, paroisse voisine, à construire une grange à leur curé (1668)¹⁰.

Le premier habitant qu'André Colbert rencontre, à la porte de l'église, est donc le sulfureux curé de Châteauneuf : Pierre Robeau, venu l'accueillir « avec sa croix, l'eau beniste et l'encens en la manière accoutumée ». On suppose que le premier a déjà une petite idée de la personnalité du second car tout laisse à penser que les frasques du « sieur curé » sont déjà anciennes. Les épaisses forêts qui entourent la paroisse n'ont sans doute pas empêché que sa réputation n'en dépasse les frontières. Selon un rituel bien établi, l'évêque s'entretient longuement avec lui, avant de célébrer la messe, de donner divers sacrements et de visiter le cimetière et l'église en sa compagnie. Au terme de cette première étape, il demande au curé de se retirer et procède à l'audition des paroissiens, invités à s'exprimer librement. Une dizaine d'entre eux répondent à l'appel. Leurs nom et qualité donnent à penser qu'ils appartiennent, comme on dit alors, à « la plus grande et la plus saine partie des habitants ». Expriment-ils l'opinion du plus grand nombre ? Le fait qu'il n'y ait pas de contradicteurs incline à penser que oui. Une chose est sûre : c'est l'hallali ! Une page ne suffit pas à l'enregistrement des déclarations des uns et des autres. Manifestement, l'indignation est générale.

¹⁰ Arch. dép. Nièvre, 21 G 1.

Tous, dans un même élan, saisissent l'occasion qui leur est enfin donnée de faire entendre leur voix (il faut prendre en compte le fait que la dernière visite d'un évêque remonte à une douzaine d'années). Les témoignages se suivent, se prolongent et se répètent presque mot pour mot. Le portrait que ces paroissiens dressent de leur curé est sans nuance : un esprit médiocre, porté à l'ivrognerie et à la luxure et ayant depuis longtemps jeté son bonnet par-dessus les moulins. « Le sieur curé s'enyvre souvent, se traîne dans les rues et dit vespres dans cet estat. » Malgré l'accord de l'évêque précédent, décédé depuis dix ans, il n'a toujours pas établi la confrérie réclamée par une partie des habitants. Pour ce qui est du catéchisme, il y a belle lurette qu'il ne le fait plus. Plus grave, le curé Robeau néglige jusqu'à ses obligations les plus élémentaires. Ainsi apprend-on qu'il lui arrive d'oublier d'aller donner la confession aux mourants. Au lieu de veiller à l'inhumation des défunts, il préfère s'attarder dans la paroisse voisine de Colméry où le retient une certaine « damoiselle »¹¹ Desbordes. Celle-ci, lorsqu'elle ne lui rend pas directement visite, « luy envoie des pigeons » (c'est-à-dire des messages - ce qui peut faire sourire, d'autant que le nom de la paroisse où réside la « damoiselle » vient du latin « columbarium », pigeonier !). Les témoignages sont abondants, concordants et accablants. Le curé Robeau, alors appelé à s'expliquer, est bien obligé de reconnaître, à demi-mot, ses torts. Maladroitement et sans grande conviction, il tente de se justifier en rapportant que lorsqu'on le fait quérir pour un dernier sacrement, il trouve souvent des malades « debout et en bonne santé », que ceux-ci lui offrent alors « de le faire boire avec eux ». L'argument a-t-il suffi à convaincre l'évêque ? Rien n'est moins sûr car, deux mois plus tard, sa signature disparaît du registre paroissial. Sa qualité de curé de Châteauneuf est mentionnée pour la dernière fois en juillet

¹¹ Le terme « damoiselle » désigne une femme née de parents nobles et se dit aussi bien des femmes mariées que des filles.

1686¹². Il est ensuite remplacé par Louis-Conil de Larousse, lequel suscitera lui aussi, quelques années plus tard, certains remous¹³.



Église, presbytère, puits et pigeonnier de Châteauneuf

Si le « sieur curé » paraît peu concerné par son ministère, il semble en revanche plus attentif à son confort personnel : le presbytère est « en tres bon estat ». Fils de bonne famille, le curé Robeau a d'ailleurs le goût des jolies choses. Quelques années plus tôt, il a offert, en association avec son frère, quatre cents livres à un drapier de La Charité pour que celui-ci travaille pendant un an à des « ouvrages d'or, d'argent et de soye » aux domiciles respectifs des deux frères¹⁴. L'église, elle, n'a manifestement pas bénéficié de telles attentions. Incendiée en 1569¹⁵, pendant les guerres de Religion, elle apparaît, selon la description qui nous en

¹² Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis

¹³ Arch. dép. Nièvre, 3^E4 358.

¹⁴ Arch. dép. Nièvre, 3^E4 44.

est faite, dans un piteux état. À l'intérieur, la pierre des murs est apparente. Nul ne s'est donné la peine de la recouvrir d'un enduit et de la blanchir. Au sol, le pavé fait défaut en plusieurs endroits (là, sans doute, où le fossoyeur a creusé ses fosses). Sur le flanc gauche de l'église, les fenêtres n'ont pas de vitres. Il pleut à l'intérieur de l'édifice - lequel est « en confusion » car, malgré la venue annoncée de l'évêque, le curé Robeau n'a même pas eu la présence d'esprit d'y faire faire le ménage. Quant au mobilier liturgique, il est le plus souvent incomplet ou abîmé, « rompu » et « mal propre ». La pauvreté de la paroisse n'y est sans doute pas étrangère mais on ne peut s'empêcher d'y voir un nouvel élément à charge contre le curé. L'évêque fait état de plusieurs tombes à l'intérieur de l'église - l'examen du registre paroissial permet d'estimer à une dizaine le nombre de défunts inhumés chaque année entre les murs de l'édifice (un décès sur quatre en moyenne). Parmi ces derniers, quelques très rares élus font l'objet d'un traitement exceptionnel : on peut citer le cas de cette damoiselle Théveneau, Marie de son prénom, enterrée en septembre 1675 dans le chœur de l'église¹⁶. Il s'agit là, comme on s'en doute, d'un privilège réservé aux notables ou à leur entourage (parfois domestique). En tout cas, riches ou moins riches, les paroissiens enterrés dans l'enceinte de l'église le sont au rythme d'un par mois environ et l'on ne peut s'empêcher de frémir en songeant aux conséquences sanitaires dans des lieux accueillant tout au long de l'année grands et petits. L'évêque, lui, n'y trouve rien à redire (il faut attendre 1776 pour cela soit interdit), à la condition que les dalles qui composent le pavement soient ensuite remises en place. Quant à certaines de ces tombes, surélevées, elles ne restent pas sans emploi : on y dépose, avant inhumation, les corps introduits dans l'église. L'enterrement de ces derniers est soumis à tarification : 40 sols pour les grands corps (les adultes) et 20 sols pour les petits (les enfants), soit le double de

¹⁵ Lucien Charrault, *Histoire de Châteauneuf...*, p. 30.

¹⁶ Marie Theveneau est la veuve de Jacques Vernisson, « conseiller du Roi, président au grenier à sel » de La Charité (Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis, 15 septembre 1675).

ce qui est demandé dans la paroisse voisine de Colméry. À l'exemple de ce qui se passe alentour, la population réclame sans doute une exemption pour les femmes mortes en couches et les enfants décédés avant l'âge de raison (sept ans). De façon générale, il semble d'ailleurs que ces droits restent le plus souvent impayés, du fait de la grande pauvreté d'une bonne partie des habitants : quarante sols représentent une somme si l'on en gagne à peine une dizaine par journée travaillée. En marge de l'acte de décès, il arrive au curé Robeau de tracer quelques chiffres dont on peut penser qu'ils correspondent à un versement des familles (le total de ces sommes s'élève à une vingtaine de livres en cinq ans).



Une ancienne tombe près de l'église

Autour de l'église se trouve le cimetière, lequel, selon un écrit de 1702¹⁷, sert à la fois de passage aux habitants et de pâture aux animaux. Il est en partie fermé mais ses pauvres murailles n'empêchent pas vraiment la divagation des animaux et encore moins les réunions d'habitants, habitués à s'y assembler à l'issue de la grand-messe. Il faut imaginer une sorte de terrain vague, au relief bosselé. Les pierres tombales, réservées aux riches - lesquels sont de toutes façons inhumés le plus souvent dans l'église -, sont rares ou inexistantes. On y trouve probablement, en son centre, une grande croix de pierre ou de bois peint.

« Servant ledit cymetiere de grand chemin à tous les passants », il est traversé par les paysans qui s'y s'engagent avec leurs charrettes. Est-ce le seul cimetière à Châteauneuf ? Selon Lucien Charrault, historien du village, il en existe un autre, plus ancien : la Grande Chaume, situé sur l'emplacement de l'actuel parc municipal¹⁸. On s'étonne, alors, qu'il n'en soit pas fait état par l'évêque Colbert. En tout cas, celui-ci entend mettre un terme à des usages d'un autre temps : le cimetière doit être un lieu clos et préservé, et les paroissiens sont fermement invités à contribuer aux travaux nécessaires - en les finançant ou en y participant de leurs mains. La même instruction est répétée de paroisse en paroisse. Maniant la carotte et le bâton, il lui arrive de promettre en échange quarante jours d'indulgences, comme à Nannay et à Chasnay, ou de menacer d'une interdiction dudit cimetière.

L'entretien de l'église est alors le fait de la « fabrique », association composée de quelques habitants laïcs, les plus influents du village (on peut imaginer qu'elle regroupe, à Châteauneuf, les opposants au curé Robeau). Ses revenus sont divers : quêtes, droits de sépulture, locations de terres... En théorie, la fabrique doit présenter ses comptes à l'évêque du diocèse mais cela reste le plus souvent - si

¹⁷ Arch. dép. Yonne, G 1654.

¹⁸ Lucien Charrault, *Histoire de Châteauneuf...*, p. 41.

l'on peut dire - un vœu pieux. Les négligences, dans la gestion, semblent la règle. On ne peut pas exclure non plus de possibles détournements, même si les sommes en jeu n'ont probablement pas de quoi tourner les têtes. Ordinairement, le fabricant en charge des comptes a un retard de quelques années. La fabrique de Châteauneuf illustre bien cette tendance : son procureur, François Perreau, n'a rendu aucun compte en quatre ans... Agitant la menace de possibles poursuites, l'évêque lui accorde un ultime délai de deux mois. Le revenu de la cure, distinct de celui de la fabrique, est évalué à 1000 livres tournois, essentiellement sous forme d'impôts - somme qui, rapportée au nombre d'habitants, est conforme à la norme. Les paroisses des environs, moins peuplées, ont un revenu d'environ 500 livres.

À l'époque, Châteauneuf compte quatre chapelles (au Château, au Moulin, à Chaume et sur le chemin de Fonfaye), toutes en ruines. C'est que la paroisse est fort étendue : les hameaux les plus éloignés sont à quatre ou cinq kilomètres du bourg et en sont séparés par de profondes forêts. À ce titre, elle mérite en effet, comme le réclame la population, un nouveau vicaire (les précédents furent Bardin en 1659, Chappotot en 1667, Rameau en 1679). Selon le curé, la paroisse se compose de 21 hameaux, a pour seigneur le duc de Nevers et englobe également plusieurs fiefs appartenant à divers personnages de moindre importance. Le duc de Nevers et le seigneur de Fonfaye, Guy de Morogues, retiennent notre attention. En effet, ils sont tous deux détenteurs du droit de haute justice. À ce titre, ils peuvent être amenés à juger en matière criminelle et à prononcer la peine de mort. Cela implique une certaine infrastructure : on doit donc trouver sur leurs terres prison et fourches patibulaires (signalons l'existence d'un champ de la Justice sur la route de Nannay, lequel se confond sans doute avec le champ du Pilon mentionné par Lucien Charrault ; ce dernier évoque également une rue de la Potence au hameau de Potin). Pour autant, il serait hasardeux d'en conclure que les habitants du val de Bargis assistent, à l'époque,

à des exécutions capitales. En effet, en cette fin de siècle, la haute justice seigneuriale tend à s'effacer au profit de la justice royale. Seigneur haut justicier, Guy de Morogues se singularise également sur le plan religieux : il est en effet protestant... mais plus pour longtemps puisqu'il abjure quelques jours après la visite de l'évêque, sentant peut-être le vent tourner (la révocation de l'édit de Nantes est proche : 17 octobre 1685). Dans la région, le souvenir des atrocités commises pendant les guerres de Religion est encore vivace.

Si l'on meurt à Châteauneuf, il arrive qu'on y naisse... dans des conditions que l'on n'ose imaginer. Interrogé par l'évêque, le curé prétend qu'il n'y a pas de sages-femmes (pourtant, c'est sous sa plume que l'on apprend que l'une d'elles a officié quelques mois plus tôt). Selon lui, les paroissiennes s'arrangent entre elles. Mais, encore une fois, André Colbert ne l'entend pas de cette oreille et décide de réunir les femmes de la paroisse : à elles de désigner, en leur sein, quelques sages-femmes. Sans surprise, leur choix se porte sur deux femmes âgées d'une cinquantaine d'années (Edmée Gros et Edmée Rignault), jugées plus expérimentées et plus sûres. Il leur sera notamment demandé d'être capables d'ondoyer, c'est-à-dire de baptiser, un nouveau-né en danger de mort, chose fréquente. Leur instruction est laissée à la charge du curé, qui devra également, ultérieurement, désigner deux sages-femmes supplémentaires. L'évêque entend également mettre un terme à cette bien mauvaise habitude qui veut que les jeunes mères accueillent le nouveau-né dans leur lit pendant sa première année... au risque de l'étouffer.

S'il n'y a pas de sage-femme, la paroisse compte en revanche un « maistre d'escolle » (et même deux, puisque sa sœur s'occupe des filles) : Léonard Henry, âgé de vingt-quatre ans « ou environ ». Châteauneuf semble bien sur ce plan se distinguer des villages environnants : divers personnages occupent la fonction de « recteur des escolles » dans cette seconde moitié du XVIIe siècle (Mamert

Henry en 1670, François Roger en 1674, Jean Dessaignes en 1678). C'est là une exception qui mérite d'être signalée dans une région isolée, difficile d'accès, à l'habitat épars. Une fois encore, le procès-verbal dressé par l'évêque nous dépeint un personnage haut en couleur. L'instituteur - comme on ne dit pas encore - doit, pour enseigner, avoir été « approuvé » par l'autorité religieuse, qu'il est d'ailleurs appelé à assister en qualité de chantre ou de marguillier (Mamert Henry accompagne régulièrement les convois funéraires et sera lui-même inhumé en présence d'une « quantité de prêtres »). Celui de Châteauneuf, lui, a une conception savoureuse et toute personnelle de son habilitation : il suffit qu'il soit le fils de l'ancien maître d'école pour lui succéder ! De fait, les habitants déclarent être contents de son service. Certains, tout de même, se plaignent que « quand on luy doit de l'argent, il va boire au cabaret avec ceux qui luy doivent ». Un procès-verbal¹⁹, établi dans une autre paroisse, nous apprend que l'installation d'un maître répond parfois à une demande de la population. Celle-ci, pour le retenir, est prête à lui accorder de substantiels avantages : logement, exemption de la taille, gages... Le maître y est également rétribué à la tâche, directement par les parents de ses élèves : 5 sols pour ceux qui lisent, 7 sols pour ceux qui écrivent. Celui de Châteauneuf connaît sans doute des conditions d'exercice équivalentes. On nous indique qu'il vit, avec sa sœur, chez leur mère. C'est sans doute là aussi que se trouve l'école (on imagine mal un bâtiment réservé à cet usage). En ce début de mois de septembre, d'ailleurs, la classe est peu fréquentée : notre instituteur n'a qu'un élève ! Les autres sont sans doute retenus au-dehors par les travaux des champs ou de la vigne (dès cinq ou six ans, les enfants ont la charge, par exemple, de la garde des bestiaux). Compte tenu de l'éloignement de nombreux hameaux, on peut également se demander si cette « offre scolaire » n'est pas réservée à la seule population du bourg.

¹⁹ Arch. dép. Nièvre, 3^E 9 160.



Intérieur de cabaret avec fumeurs (vers 1640)

David Teniers le Jeune

On ne peut terminer cette promenade dans le Châteauneuf de la fin du XVII^e siècle sans s'attarder un instant dans un lieu qui ne semble laisser personne indifférent : le cabaret. Le curé Robeau - auquel on est tenté de faire confiance sur ce point ! - indique qu'il y en a plusieurs à Châteauneuf, ce qui est normal, à l'époque, dans un bourg de cette importance. Le cabaret constitue l'autre maison commune, l'autre lieu de convivialité. Il est le plus souvent situé, lui aussi, au cœur du village, pas très loin de l'église. Une partie non négligeable de la population, essentiellement masculine, s'y attarde volontiers au-delà de l'heure à laquelle sonne l'angélus (huit heures du soir) et même, ô scandale, pendant l'office divin. Le curé Robeau fait semblant de s'en offusquer mais on imagine qu'il cherche surtout, dans un pauvre effort, à complaire à l'évêque. Car ce

dernier, illustrant la position de l'Église, ne manque pas de s'irriter de ces excès et brandit la menace de l'excommunication, invitant au passage les officiers de justice locaux à la stricte application des ordonnances royales sur ces questions. L'évêque d'Auxerre exerce ici une autorité dont nous avons du mal, aujourd'hui, à mesurer toute l'étendue : elle l'autorise en effet à se saisir de tout manquement aux règles édictées par l'Église ou par ses représentants. Ses ordonnances s'appliquent donc non seulement au curé et à tous ceux qui dépendent d'une façon ou d'une autre de l'institution religieuse mais également à la population dans son ensemble. Ainsi les paroissiens sont-ils dans l'obligation, sous peine de péché mortel, de se rendre à la messe tous les dimanches. Ainsi leur est-il interdit de s'attarder au cabaret après huit heures du soir et - faut-il le préciser ? - de s'y trouver à l'heure de l'office. Quant à l'instituteur, il est invité à cesser son activité jusqu'à ce qu'il soit « approuvé ». Pour mieux se faire obéir, l'évêque égrène un certain nombre de menaces : relevé de noms, poursuite devant l'officialité (juridiction ecclésiastique), excommunication. Ceci dit, on peut tout de même se demander si ces menaces ont un caractère véritablement dissuasif, dans la mesure où l'évêque reste, aux yeux de la grande majorité de la population, un personnage extrêmement lointain - dont les visites ne troublent la quiétude villageoise qu'une fois tous les dix ans, dans le meilleur des cas.

Dans quel état d'esprit l'évêque Colbert peut-il se trouver le soir venu, alors qu'il s'apprête à quitter Châteauneuf ? Le procès-verbal de sa visite, en cela platement administratif, ne traduit aucun état d'âme. Sans doute réserve-t-il ses réflexions à ses compagnons de route, alors que le carrosse s'éloigne vers une autre paroisse. Une chose est sûre : le triste exemple de la cure de Châteauneuf illustre une dérive à laquelle l'Église entend mettre un terme. La fin du XVIIe siècle marque l'arrivée dans les campagnes de curés mieux formés et plus soucieux de la conduite de leur ministère. Le curé Robeau constitue un spécimen d'une espèce en voie de remplacement sinon de disparition. Laissons à Lucien Charrault,

historien du village mais lui aussi curé, le soin de graver son épitaphe ; c'est par un doux euphémisme qu'il évoque dans son livre consacré à l'histoire de Châteauneuf la mémoire de Pierre Robeau : « Sa vie sacerdotale fut peu édifiante »...²⁰

*
**

Cahiers du val de Bargas (ISSN : [2801-3816](#))

²⁰ Lucien Charrault, *Histoire de Châteauneuf...*, p. 49.